

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

---

Excusés : CHAUVIGNÉ M. COATGLAS N.

### COMMISSION AMÉNAGEMENTS BOURG

- Calvaire rue du Commerce : L'entreprise MARCHAND Stève a engagé les travaux de restauration du calvaire. Après étude, la commission abandonne le projet d'éclairage spécifique pour ce calvaire.
- Illuminations : Le conseil remercie les propriétaires qui ont accepté la pose de support en façade en vue de l'installation de guirlandes traversières. Cinq guirlandes ont été acquises auprès de la Société YESSS Electrique pour un montant de 396,30 € TTC. La majeure partie des guirlandes sont louées à la société ADICO pour un montant de 2575,50 € TTC. Les frais d'installation et de dépose par la société BOUYGUES Energie sont estimés à environ 2000 €.

### COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

- Projet « vivre son âge » :

La caisse de retraite, CARSAT, accorde une aide financière de 45480 € pour la mise en place du service dédié aux personnes âgées en partenariat avec l'EPHAD de Somloire. La commission réfléchit à la faisabilité d'ouvrir un poste d'animateur à mi-temps ou trois quart temps pour dynamiser et développer la vie sociale autour de la personne âgée et éviter la perte d'autonomie.

- Restaurant scolaire : Mme Sylvie BARBAULT évoque un problème d'encadrement en raison d'un grand nombre de petits, et recherche bénévole pour se joindre aux agents de la cantine. Considérant la qualité des fruits livrés, il a été décidé s'approvisionner auprès de la SARL DEFILLON Sébastien.

### COMMISSION VOIRIE

Chaque commune de la CCB doit fournir un état décrivant la totalité de sa voirie, définir les interventions urgentes à réaliser en 2015 et le montant estimatif de la dépense. Pour les chemins de randonnées, la CCB demande la désignation d'un référent. Où l'entretien mécanisé de ces chemins est quasi impossible, il pourrait être fait appel : soit à une association (comme l'Eclaircie), soit la mise en place d'un chantier de jeunes, ou rechercher des bénévoles.

### COMMISSION BATIMENTS

La commission propose la réalisation de travaux dans les bâtiments suivants sur plusieurs exercices comptables :

- mairie : changement des menuiseries extérieures (actuellement simple vitrage) et remise en état des sous-bassements de la façade
- salle des fêtes : protection des pompes à chaleur, changement des menuiseries coté parking, stores pour faire le noir, modifications intérieures et /ou extérieures pour la cuisine.
- cantine et bâtiments paroissiaux : changement des ouvertures, refaire la toiture sur le bureau
- église : remise en état du cœur avant la pose du retable restauré, remplacement du chauffage.
- stade : construction d'un club house.

### CIMETIERE

Après le repérage par la commission, des concessions perpétuelles en état d'abandon et des emplacements funéraires non-concédés, il a été posé des pancartes près des tombes concernées. Deux procédures distinctes sont engagées en vue de la reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon et pour les emplacements funéraires non-concédés. Pour ces derniers, les familles peuvent prendre une concession, ou bien procéder à l'exhumation des restes et à leur réinhumation dans une concession de famille. A partir de juin 2015, les emplacements non-concédés pourront faire l'objet d'une reprise.

## TAXE D'AMÉNAGEMENT

Instituée par délibération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le conseil a décidé de reconduire la taxe d'aménagement et son taux reste fixé à 2%. D'autre part le conseil n'a pas retenu la possibilité d'exonérer totalement ou partiellement les constructions de type abri de jardin.

## ENQUETE PUBLIQUE

Le conseil, invité à se prononcer sur le dossier d'enquête publique relatif à l'actualisation de plan d'épandage des boues de la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet, n'a aucune observation à formuler.

## LOCATION SALLE DU STADE ET FOYER DU 3<sup>o</sup> ÂGE

Pour 2015, le tarif de location de la salle du stade reste fixé à 90 € et se loue uniquement sur la période de mai à septembre. Le tarif de location du foyer du 3<sup>o</sup> âge est fixé à 100 euros et se loue les week-ends et jours fériés. Pour une location sur plusieurs jours, il sera appliqué ce même tarif par jour. De plus, les utilisateurs doivent régler la location le jour de la remise des clefs.

## LOCATION SALLE DES FÊTES

Les conditions et tarifs de location pour 2015 sont fixés comme suit:

• Repas ou soirée familial – location 1 jour	<b>190 €</b>
• Repas ou soirée familial – location sur 2 jours	<b>270 €</b>
• Vin d'honneur	<b>100 €</b>
• Réunion	<b>50 €</b>
• Réunion familiale après sépulture	<b>35 €</b>
• Ventes commerciales :	
- commerces extérieurs	<b>150 €</b>
- commerces locaux	<b>100 €</b>

Les utilisateurs doivent régler la location le jour de la remise des clefs. Une sono a été installée à la salle des fêtes, elle pourra être louée aux particuliers au prix de 75 euros et aux associations au prix de 25 euros. Un forfait climatisation est fixé à 100 euros pour les particuliers et les associations.

## LOCATION SALLE MULTISPORTS

Pour 2015, le conseil fixe les tarifs de location pour les associations locales comme suit :

- 150 euros sans mise en place des tapis de protection, sans chauffage, par jour
- 210 euros sans mise en place des tapis de protection, avec chauffage, par jour

Le conseil décide de louer la salle multisports aux particuliers pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Le prix de location est fixé à 500 euros par jour, comprenant l'installation des tapis de protection sur toute la surface de la salle par le service technique.

## DIVERS

- Vente bois de chauffage : Les travaux relatifs au déplacement de la ligne HTA (ZA la Promenade) ont nécessité l'arrachage d'arbres, et plusieurs offres ont été déposées en mairie. Le Conseil a retenu de Mr Romuald HUPÉ qui proposait 330 euros pour l'ensemble des arbres arrachés.

- Vœux du Maire : Le dimanche 4 janvier, à la salle des fêtes, à partir de 11 H 45, Monsieur le maire présentera ses vœux à l'ensemble de la population.